

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

« DEVENIR UNE MÉTROPOLE ÉCO DE DIMENSION EUROPÉENNE »

ROBERT HERRMANN, PRÉSIDENT DE « STRASBOURG EUROMÉTROPOLE », DÉTAILLE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE QU'IL SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE CES PROCHAINES ANNÉES DANS LE CADRE DE CETTE NOUVELLE ENTITÉ.



Quelle sera la place des acteurs du monde économique dans la construction et la gouvernance de l'Eurométropole ?

Je souhaite installer une vraie relation de confiance avec les chefs d'entreprises et les acteurs du monde économique. Depuis 2009, la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin et d'autres acteurs sont associés à la gouvernance de la feuille de route économique Strasbourg Éco 2020. Je souhaite que cette gouvernance soit plus dynamique afin de mieux dialoguer et de mieux appréhender les problèmes qui peuvent se poser pour les entreprises. La mise en place de l'Eurométropole s'accompagne également de l'installation du Conseil de développement fin mai. Le monde économique aura naturellement toute sa place dans cette instance de réflexion et de prospective, notamment sur les problématiques chères à l'Eurométropole Strasbourg : le développement économique, le numérique et la transition énergétique.

Quelles sont les grandes orientations économiques envisagées à court terme ?

La priorité politique a d'abord été de préserver, dans le cadre de l'élaboration du budget, l'ensemble des investissements qui concourent à la recherche, à l'innovation et au développement économique. Au total, 319 M€ seront investis en 2015 par l'Eurométropole sur notre territoire. Ce sont autant de marchés pour les entreprises. Parmi les grands projets économiques qui devront être finalisés avant la fin du mandat, il y a bien sûr le quartier Wacken-Europe, avec l'achèvement des travaux du PMC, le début des travaux du Quartier d'Affaires international et ceux du Parc des Expositions. Le Campus des Technologies médicales doit concrétiser en termes d'emplois l'ensemble des innovations réalisées ces

Concrètement, qu'est-ce que va changer l'Eurométropole pour les entreprises ?

Le développement économique est pour moi la priorité du mandat. L'Eurométropole sera un partenaire utile pour les entreprises, capable d'anticiper leur demande, de répondre à leur besoin et de contribuer ainsi à leur développement. C'est par la loi MAPAM que la Communauté urbaine de Strasbourg est devenue l'Eurométropole Strasbourg. Cette loi a redessiné la carte territoriale en donnant un statut particulier aux plus grandes villes. C'est une reconnaissance des évolutions des dernières décennies, où les agglomérations ont pris une place croissante en matière de développement économique. C'est dans les métropoles que se concentrent les infrastructures de

transports et de communication les plus performantes, les centres de recherche et de formation, ainsi que les leviers de l'innovation et de l'entrepreneuriat. La loi consacre donc un rôle accru à l'Eurométropole dans l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'enseignement supérieur, et d'aménagement, jusqu'à présent pilotés par les Conseils régionaux. La loi a créé 14 métropoles, mais Strasbourg est la seule Eurométropole. C'est la reconnaissance de notre caractère transfrontalier et de notre statut de capitale européenne. Nous devons collectivement nous saisir de ce nouveau statut pour définir un projet fédérateur et porteur pour les habitants comme pour les entreprises.

NOMIQUE

dernières années à Strasbourg dans le champ des technologies médicales.

Et à long terme ?

À long terme, mon ambition est de permettre à l'Eurométropole Strasbourg de devenir une métropole économique de dimension européenne. Nous avons les atouts pour que Strasbourg soit un territoire plus attractif et plus compétitif à l'échelle européenne. Les bons résultats de 2014 sur les investissements étrangers dans l'industrie ou sur la croissance

du marché de l'immobilier de bureaux le démontrent. La mise en œuvre d'une telle ambition ne peut se réaliser qu'à la condition d'engager un grand mouvement collectif pour définir là où nous voulons aller, avec quels moyens, et mettre en œuvre ensuite les actions appropriées. C'est ce que je souhaite engager avec la redéfinition de la Feuille de route Strasbourg Éco 2020, pour laquelle je veux impliquer fortement la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin et les chefs d'entreprises.

LE CAMPUS DES TECHNOLOGIES MÉDICALES

Un projet économique majeur



Le biocluster des Haras

« Lancé en 2012, le campus des technologies médicales est le résultat d'une coopération scientifique, médicale et technologique à l'échelle mondiale. Basé au cœur de l'hôpital civil de Strasbourg, son ambition est de créer un écosystème d'exception en vue d'améliorer la qualité de vie des patients tout en créant une forte attractivité économique pour l'Eurométropole. L'excellence scientifique et médicale, saluée par trois prix Nobel encore en activité, la création de l'Institut Hospitalo-universitaire dirigé par le Pr. Marescaux et le Nouvel Hôpital Civil, prouvent qu'il est primordial de capitaliser sur l'économie de la connaissance.

Le rayonnement transfrontalier et international du site permet de relier les compétences de recherche, soin, formation, implantation de grands groupes et création de start-up. Cette valorisation du campus TechMed, outre l'implantation de géants mondiaux (Covidien, GE, Storz, Siemens...), permettra à Strasbourg de se différencier des autres pôles médicaux européens. À l'heure actuelle, 1000 emplois ont été créés et plus d'une vingtaine de start-up se sont implantées. »

CONTACT CCI

Direction Aménagement du Territoire • 03 88 75 24 19
amenagementduterritoire@strasbourg.cci.fr



COMMERCE

Le nouveau site internet des Vitrines de Strasbourg

L'association des commerçants du centre-ville de Strasbourg vient de lancer un nouveau site internet optimisé. Il recense et donne les informations pratiques des différents professionnels selon dix catégories : services, mode & accessoires, maison & décoration, loisirs & culture, grands magasins, goûts & saveurs, high-tech, supermarchés, cafés/hôtels/restaurants et beauté & bien être. Le site intègre désormais une rubrique agenda culturel et une rubrique actualité des Vitrines, qui informent les internautes des grands événements de l'année.

L'espace chèque cadeaux permet d'offrir des bons d'achats, pour les particuliers comme pour les entreprises, valables auprès d'une sélection de commerçants membres des Vitrines.

Les commerçants peuvent, depuis l'espace membre, annoncer leurs animations ou promotions. De petits reportages sur les établissements seront publiés régulièrement. Pour faire connaître ce nouveau site au public, Gwen Bauer, président des Vitrines, et Pierre Bardet, directeur général, ont organisé un événement place Kléber, avec la prestation et le parrainage du chanteur Luc Arbogast.

Les Vitrines de Strasbourg

1 rue des Dominicains • 03 88 32 51 13
www.vitrines-strasbourg.com

JURIDIQUE

Agenda des réunions d'information

Hôteliers, restaurateurs : point d'actualités sur le droit des terrasses et le droit du travail

Le 2 juin à 15h à la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin

« Comment s'installer en Allemagne ? »

Le 18 juin à 17h à la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin

CONTACT CCI

Service juridique • 03 88 75 25 23
juridique@strasbourg.cci.fr